

Publié le 14 mars 2018

## À la poursuite du courant vert

Avec 3 structures en tout et pour tout, Mayotte fait partie des départements les moins bien dotés en entreprise publique locale. Pour autant, elles sont le nerf de sa dynamique, particulièrement dans le domaine énergétique.



Octobre 2017 : Mayotte frise le **black-out**, conséquence d'une panne à la centrale de Longoni.

Quelques années auparavant, le 101<sup>e</sup> département français avait aussi connu une succession de **coupures généralisées**. De ces complications, tout est dit de la situation énergétique mahoraise, ses incontestables difficultés et son extraordinaire développement. Car ces incidents de parcours racontent d'abord le rôle monopolistique de la Saem **Électricité de Mayotte** (EDM), seul opérateur local qui, tel un « *mini EDF à l'ancienne, produit, distribue et commercialise quelque 340 GWh à 44 000 clients grâce à ses 230 salariés* », comme le résume son directeur général, **Fady Hajjar**.

Mais ils traduisent aussi la forte complexité de l'activité sur cette île dont la croissance démographique et économique a **doublé la consommation en 10 ans**, croissance qui, pour

autant, ne se retrouve pas dans le nombre de compteurs officiels auxquels manquent 10 000 unités, selon une enquête Insee sur le logement à Mayotte datant de 2013.

## Une production encore à 95 % thermique

Or, pour répondre à l'explosion de la demande, il a néanmoins fallu investir. En 2014, Mayotte est ainsi le **premier département insulaire à acquérir une ligne haute tension de 90 000 volts** pour sécuriser son réseau. « *Il a aussi fallu augmenter la production en fuel* », pose Fady Hajjar. Résultat : pour alimenter les 256 000 habitants, la production d'électricité est ici à **95 % thermique**, avec 17 moteurs diesel sur 2 sites, l'un mis en service en 1987 sur Petite-Terre (Badamiers), l'autre en 2009 sur Grande-Terre (Longoni).

« *La stratégie est donc de prendre aujourd'hui le virage du vert* », assure le directeur de la Sem. Certes le **biogaz** (60 % des déchets de Mayotte sont biodégradables) et la micro-hydraulique sont envisageables. Mais, malgré les difficultés foncières locales (terrains rares et chers), la **filière solaire** constitue le seul potentiel réel... À condition de pouvoir lisser dans le temps son injection dans le réseau.

Tout en projetant des installations en propre qui dynamiseraient le parc privé existant, EDM se concentre sur le **stockage photovoltaïque**. Objectif : tripler la production actuelle, aujourd'hui de l'ordre de 15 MW. Loin des ambitions fixées par la loi de transition énergétique.



Centrale électrique de Longoni-EDM ©Nayl-ah

Par Hervé LE DAIN